



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques et mesures

à prendre dans les domaines critiques

et nouvelles mesures et initiatives; thème

prioritaire : « L'autonomisation des femmes

rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté

et de la faim, le développement et le règlement

des problèmes actuels »

**Déclaration soumise par l'International Council
of Psychologists, le Conseil international des femmes,
la Fédération internationale pour l'économie familiale,
Make Mothers Matter International, la National
Association of Negro Business and Professional Women's
Clubs, le Conseil national des femmes des États-Unis,
la Fédération pour la paix universelle et la Fédération
mondiale des organisations féminines ukrainiennes,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Nous sommes profondément attachés au thème de la session de cette année de la Commission de la condition de la femme : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim ». Au 1^{er} novembre 2011, la population mondiale a atteint 7 milliards. Le Fonds des Nations Unies pour la population prévoit la poursuite de l'augmentation de la population mondiale dans les années qui viennent. Il est manifeste qu'il faut que les femmes rurales assument pleinement leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim dans le monde. Il faut aussi considérer plusieurs facteurs : l'exode rural à la recherche d'un emploi, les variations mondiales de température, la récession économique mondiale, la multiplication des guerres et des disettes dans le monde – autant de facteurs qui expliquent l'importance du rôle des femmes et font qu'il est plus urgent que jamais de leur donner un soutien adéquat dans la lutte contre la pauvreté et la faim.

Depuis les conférences mondiales dont la première a eu lieu au Mexique en 1975, on a beaucoup progressé dans la prise de conscience du problème de l'autonomisation des femmes et de la réalisation effective des droits fondamentaux des femmes et des filles. Ainsi, l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes engage les gouvernements à éliminer la discrimination dont souffrent les femmes rurales. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, de 1995, bien que non légalement contraignants, continuent pourtant à servir de guide pour le traitement des nombreux problèmes liés à l'exercice, par les femmes, de leurs droits fondamentaux. La Déclaration précise expressément la nécessité d'adopter des politiques et des stratégies visant à améliorer la situation des femmes rurales engagées dans la production, s'agissant du revenu et de la sécurité alimentaire du ménage. Il faut garder cet impératif à l'esprit pour assurer la mise en œuvre de ces politiques et la réalisation de ces objectifs, en particulier dans les pays où les femmes, de plus en plus, doivent remplir le rôle de chef de ménage.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à la date consignée dans la Déclaration du Millénaire, serait une étape importante dans la voie de l'autonomisation des femmes. Cependant, malgré l'adoption, au fil des ans, d'une législation très favorable, le sort réel des femmes rurales, quel que soit leur âge, continue à présenter de nombreux problèmes qu'il faut chercher à résoudre. Ces problèmes, de gravité variable, se posent aux femmes rurales des pays tant développés qu'en développement ou en transition. Parmi ces problèmes figurent l'absence d'accès aux ressources, à la terre, aux moyens financiers, à la technologie, à l'éducation, à la formation, aux services de soins de santé physique et mentale, ainsi qu'aux marchés, et l'absence de protection sociale et de droits en matière de succession.

Actuellement, les femmes rurales traversent une période de crise du fait de l'exode rural, dont la cause est à rechercher dans le taux de chômage élevé, la faiblesse des salaires, le travail non rémunéré, le déclin des communautés rurales, le manque de services, le manque de routes et de moyens de transport adéquats, le manque de technologie, d'équipement, de soins de santé adéquats et accessibles, et le manque de bonnes écoles. Par exemple, même dans un pays comme l'Ukraine dont le sol est fertile, les villages sont en plein déclin et ce sont souvent les femmes âgées qui doivent assumer les tâches productives, souvent lourdes. Sur 329 000 établissements ruraux en Ukraine, près de 9 000 sont en train de dépérir. Dans

3 000 établissements ruraux, il ne naît plus d'enfants. Neuf pour cent des établissements n'ont pas d'enfants de moins de 5 ans. L'Afrique et d'autres régions en développement connaissent elles aussi un manque extrême de ressources, des taux de pauvreté très élevés et une situation où les femmes rurales ne peuvent exercer leurs droits fondamentaux, situation encore aggravée par l'épidémie de sida et par le changement climatique.

Les comportements sont dictés par la coutume, dans les zones rurales, et le progrès n'atteint que lentement les villages. Les femmes rurales sont souvent asservies aux hommes et obéissent à des structures normatives patriarcales. Ce sont pourtant elles qui assument une part disproportionnée des soins dispensés aux enfants, aux handicapés et aux personnes âgées. Le Secrétaire général, à l'occasion de la Journée mondiale des femmes rurales, a rappelé que de nombreuses études ont montré que les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. Ce sont elles qui cultivent la terre, qui assurent la nourriture, elles qui sont des entrepreneurs et des éducatrices, qui soignent et qui aident, et qui peuvent contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance économique dans les cadres les plus éloignés et les plus vulnérables.

Étant donné l'importance de la contribution des femmes rurales, en particulier dans l'optique de la mondialisation, les crises économique et écologique ainsi que la crise causée par les catastrophes naturelles obligent les gouvernements à prendre immédiatement des mesures pour tenter d'enrayer l'extinction des villages et l'exode rural massif vers les zones urbaines, qui compromettent la sécurité alimentaire mondiale et engendrent la faim et la sous-alimentation grave.

Nous engageons instamment les gouvernements à :

- Prévoir, dans leur budget, un financement adéquat pour l'autonomisation des femmes rurales et pour le développement rural;
- Encourager la participation active des femmes rurales et leur consultation dans le choix des politiques de bien-être et de développement du milieu rural;
- Examiner la question du travail non rémunéré des femmes rurales;
- Faciliter la fourniture de ressources et l'adoption de mesures de protection sociale;
- Améliorer l'équipement notamment l'adduction d'eau potable, la voirie, l'assainissement, et les moyens de se chauffer et de faire la cuisine;
- Faciliter la création de caisses mutuelles locales de crédit;
- Élargir l'accès à l'éducation et à la formation;
- Faciliter l'accès à la technologie;
- Faciliter l'accès à la télématique;
- Aider les organisations non gouvernementales de femmes rurales à mener des campagnes éducatives sur l'autonomisation des femmes et la défense de leurs droits fondamentaux;
- Améliorer la collecte des données ventilées par sexe et par âge et selon le critère de ruralité, en vue de la formulation d'une politique du milieu rural;

- Chercher à prévenir le changement climatique en valorisant de nouvelles sources d'énergie et en éliminant les émissions polluantes;
 - Mettre en place un partenariat mondial dans l'esprit de l'objectif 8 des OMD en faveur du développement rural et de la sécurité alimentaire, reposant sur un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.
-